

Please note electronic version formatting may differ from the print version.

Industrie, Développement économique et Mines

Rapport annuel 2003 - 2004

Manitoba



Son Honneur John Harvard, P.C., O.M.
Lieutenant gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (MB) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant gouverneur,

J'ai le plaisir de présenter à Votre Honneur le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre,

Scott Smith

M. Scott Smith
Ministre d'Industrie, Développement économique et Mines Manitoba
Palais législatif, bureau 358
Winnipeg (Manitoba)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Les activités et les efforts du ministère, en collaboration avec nos partenaires du secteur, viennent appuyer notre vision pour le Manitoba, à savoir une économie concurrentielle à l'échelle internationale assortie de la meilleure qualité de vie du monde.

Le ministère a pour mission de collaborer avec les entreprises, la population et les collectivités afin d'accroître leur capacité de réussite ainsi que les compétences nécessaires à leur prospérité, de rehausser leur image à l'échelle locale, nationale et internationale, et de favoriser l'établissement d'un milieu propice à la croissance durable de l'économie.

Les activités ministérielles viennent appuyer les objectifs du ministère et de l'ensemble du gouvernement du Manitoba. Aussi, permettez-moi de vous présenter un bref aperçu de quelques-unes de nos réalisations qui, au cours de l'exercice 2003-2004, ont contribué à notre vision pour le Manitoba.

- Le Centre de services aux entreprises Canada-Manitoba a répondu à environ 45 000 demandes touchant les entreprises et le commerce, et son site Internet a enregistré quelque neuf millions de visites.
- L'appui continu du Centre de services aux cyberentreprises permet de fournir aux petites et moyennes entreprises les renseignements dont elles ont besoin pour connaître et adopter les technologies propres au cybercommerce et aux cyberentreprises.
- Plus de 850 participants ont assisté aux 33 ateliers de trois jours sur la planification d'entreprise organisés partout au Manitoba, dont 13 dans les régions rurales et du Nord.
- En mars 2004, le ministère a lancé l'exposition *Uniquely Manitoba Gift Show* en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux. Il s'agissait d'une initiative de commercialisation et d'élaboration de produits s'adressant aux artisans, aux artistes et aux producteurs d'aliments de spécialité. Cent quatre-vingt-six exposants et plus de cinq cents acheteurs venant du Manitoba et d'autres provinces et états ont participé à l'exposition.
- Le ministère a continué de collaborer avec les secteurs industriels du Manitoba pour favoriser leur expansion en trouvant de nouvelles possibilités et en adoptant de nouvelles technologies. Certains secteurs, tel le secteur aérospatial, continuent de faire face à des défis liés aux marchés faibles de l'après 11 septembre. De nombreux secteurs ont également subi des pressions en raison de l'essor du dollar canadien, de la concurrence d'entreprises étrangères et de la crise de la maladie de la vache folle.
- Winpak a décidé d'entamer un autre important projet d'agrandissement de ses installations à Winnipeg. À la demande de Winpak, les Services d'experts-conseils ont facilité les négociations avec la Ville de Winnipeg en ce qui concerne un certain nombre de questions clés liées à l'agrandissement.

- L'établissement du Composite Innovation Center au Smart Park appuiera un bon nombre de nos industries en ce qui concerne le développement de matériaux composites légers à haute résistance, qui de nos jours sont essentiels pour les futurs produits liés aux véhicules à faible consommation de carburant, aux infrastructures civiles et à une variété d'autres applications en fabrication et en construction.
- Le Vehicle Technology Center, auquel les Services d'experts-conseils fournissent du personnel et du soutien à l'infrastructure, a réalisé plusieurs projets, notamment l'acquisition d'un Multi Axis Simulation Table System pour améliorer la capacité de Western Canada Testing Inc. (WESTEST à Portage-la-Prairie). Cet équipement d'essai permet d'offrir d'importants services supplémentaires aux industries manitobaines du transport et de la fabrication d'équipement.
- Depuis le lancement du programme Candidats du Manitoba pour les gens d'affaires en octobre 2000, plus de 691 personnes ont présenté une demande dans le cadre du programme et 419 demandes ont été approuvées. Les investissements moyens proposés en 2003 s'élevaient à 378 000 \$, et l'on s'attend à ce que ce niveau d'investissement augmente. Avant le lancement du Programme, le Manitoba recevait de 10 à 15 gens d'affaires immigrants par année, chacun investissant environ 100 000 \$.
- À ce jour, 44 entreprises ont été lancées au Manitoba dans le cadre du programme Candidats du Manitoba pour les gens d'affaires, ce qui représente un investissement de 22 936 000 \$.
- Les Services d'experts-conseils ont continué de collaborer avec plusieurs partenaires et intervenants pour lancer une initiative de fabrication de pointe. Cette initiative est conçue pour aider les fabricants locaux à adopter les méthodes et les technologies de fabrication les plus avancées afin de maintenir leur compétitivité.
- La hausse des prix des métaux en 2003 a provoqué la relance des activités d'exploration au Manitoba, particulièrement pour l'or et le nickel. Le nombre de claims miniers délivrés a passé de 784 en 2002 à 941 en 2003, soit une augmentation de plus de 20 %.
- La distribution de nouvelles données sur les sciences de la terre par les Levés géologiques du Manitoba a provoqué la relance de l'exploration diamantifère dans la région nord-est de la province au cours de la seconde moitié de 2003. Vingt-cinq demandes de permis d'exploration diamantifère ont été reçues. La superficie totale des terrains visés par les permis est de 7 000 kilomètres carrés. Les permis ont été délivrés à huit entreprises différentes, dont quatre sont manitobaines.
- Grâce à des partenariats et des projets de collaboration, les Levés géologiques du Manitoba continuent d'améliorer leur capacité d'offrir une plus vaste gamme de programmes de sciences de la terre au Manitoba. En 2003-2004, les projets de sciences de la terre au Manitoba ont bénéficié de 1,5 million de dollars en financement supplémentaire grâce à des programmes de collaboration avec des organismes fédéraux et provinciaux et des intervenants de l'industrie et des universités.
- Le Congrès manitobain sur les mines et les minéraux, qui est tenu annuellement, a accueilli plus de 750 intervenants du secteur qui ont pu mettre à jour leurs connaissances quant aux dernières circulaires d'information géologique du gouvernement, aux services d'exploration et d'exploitation minières et aux possibilités d'affaires.
- D'importantes activités de sensibilisation ont été organisées dans le cadre d'initiatives d'éducation dans le domaine minier comme le programme scolaire du Congrès manitobain sur les mines et les minéraux et la semaine provinciale du développement minier. Pendant cette semaine, plus de 2 000 personnes ont participé à des activités à la Fourche liées au domaine minier.
- Un programme pilote de formation des prospecteurs a été réalisé en collaboration avec la Première nation de Sagkeeng. Afin de poursuivre sur la lancée de cette réussite, une nouvelle initiative communautaire a été élaborée en collaboration avec le Keewatin Community College pour offrir un programme communautaire dans le nord de la province pour l'apprentissage de la prospection et de connaissances de base pratiques en géologie.
- En 2003, l'industrie pétrolière a dépensé 99,6 millions de dollars au Manitoba pour le forage de 25 puits d'exploration et de 69 puits de développement, pour le fonctionnement de plus de 2 000 puits et pour le transport de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés dans la

province. La Direction des ressources pétrolières a libéré de son programme de remise en état 99 sites dont certains sont des puits abandonnés et d'autres sont des sites endommagés par des déversements d'eau salée. La remise en état de ces sites est terminée.

- La Direction des ressources pétrolières a tenu une réunion publique à Virden et un certain nombre de réunions avec des intervenants de l'industrie afin d'obtenir l'avis et les commentaires du public en ce qui concerne les modifications proposées à la législation sur le pétrole et le gaz naturel. Le Programme d'encouragement au forage du Manitoba, qui a été établi en vertu du *Règlement sur les redevances pétrolières de la Couronne et les mesures d'encouragement du secteur pétrolier*, a été prolongé jusqu'au 1^{er} janvier 2009. Le programme d'encouragement a également été amélioré pour stimuler les investissements durables dans les ressources de pétrole et de gaz naturel du Manitoba.
- La Division des ressources minières a entamé un projet de deux ans dans le cadre de l'Initiative géoscientifique ciblée (II) afin d'étudier l'architecture et le potentiel d'hydrocarbures du bassin Williston. Elle collabore à cet effet avec la Commission géologique du Canada et Saskatchewan Industry, Trade and Resources.
- Le ministère a amélioré les services en langue française offerts à ses clients francophones. La Direction du développement des petites entreprises a élaboré et donné des ateliers et des séminaires en français. Le programme Lancement d'entreprises a été offert aux collectivités francophones par l'entremise du Centre de services bilingues – Région urbaine et de la Bibliothèque de Saint-Boniface. Du nouveau matériel didactique sur les minéraux a été élaboré en français. Un volet français a été intégré à la campagne de la semaine provinciale du développement minier tenue à La Fourche et au programme scolaire du Congrès manitobain sur les mines et les minéraux. La Direction des mines a embauché un inspecteur des carrières pour servir la région de l'Est du Manitoba.

Le ministère appuie les principes et directives établis dans la *Loi sur le développement durable*. Il a entrepris les initiatives de développement durable suivantes dans le cadre de ses programmes : réduction des déchets par l'utilisation efficace des fournitures de bureau et le recyclage; recours accru à Internet pour les communications et la diffusion d'information aux clients internes et externes; ateliers, séminaires, séances de consultation et aide à la recherche adaptés aux entreprises engagées dans la production ou la fourniture de produits et de services écologiques; participation à divers comités et groupes de travail liés au développement durable, comme les équipes sur le code de pratique, la gestion financière et les rapports sur la durabilité.

La Direction des ressources pétrolières a adopté une politique interne selon laquelle le gazohol doit être utilisé comme carburant privilégié dans les véhicules d'inspection chaque fois que cela est possible. En 2003-2004, le gazohol a représenté 41,4 % du carburant consommé par la Direction, comparativement à 40 % en 2002-2003.

Les travaux dans le cadre du Programme de remise en état des mines abandonnées du Manitoba ont été terminés en ce qui concerne les questions environnementales et de sécurité à Sherridon, à Gods Lake et à Baker Patton. La totalité du budget de 250 000 \$ consacré au Programme de remise en état des mines abandonnées du Manitoba a été épuisé.

Plus de 116 projets ont été accomplis dans le cadre du Programme de remise en état des carrières et des sablières, au coût de 1,5 million de dollars.

L'Organisation des mesures d'urgence (OMU) a participé à l'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. L'OMU a contribué à l'élaboration de législation et a été chargée de fournir de l'indemnisation à ceux qui sont inondés en raison du fonctionnement du canal de dérivation. Le canal de dérivation est un investissement majeur dans la durabilité si l'on considère que la réduction de la possibilité de dommages importants causés par les inondations permet d'éviter la forte consommation de ressources requise pour reconstruire à la suite d'une inondation importante.

Le ministère continuera d'adopter des mesures et de procéder à des planifications stratégiques qui contribuent au succès du développement des entreprises, de la croissance de l'emploi et de l'investissement dans le secteur minier au Manitoba.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Hugh Eliasson

TABLE OF CONTENTS

Title	Page
Organization Chart	i
Organigramme	ii
Preface	1
Introduction	1
Report Structure	1
Statutory Responsibilities	1
Sustainable Development	2
Organization	3
Role and Mission	3
Avant-Propos	5
Introduction	5
Structure du Rapport	5
Responsabilités Législatives	5
Développement Durable	6
Organisation	7
Rôle et Mission	7
Administration and Finance	9
Minister and Executive Support	9
Financial and Administrative Services	10
Policy, Planning and Coordination	13
Manitoba Bureau of Statistics	15
Business Services	18
Industry Development - Financial Services	18
Manitoba Trade and Investment Marketing	21
Small Business Development	25
Mineral Resources	28
Manitoba Geological Survey	28
- Map – Location of Projects	34
- Mineral Industry Support Programs	37
- Mineral Exploration Assistance Program	37
- Manitoba Potash Project	39
- Acid Rain Abatement Program - Flin Flon	39
- Manitoba Prospectors Assistance Program	39
Mines	40
Petroleum	47
Boards and Commissions	54
Community and Economic Development	55
Community and Economic Development Committee	55
Premier's Economic Advisory Council	57
Amortization of Capital Assets	58

TABLE OF CONTENTS

Title	Page
Emergency Measures Organization	59
Financial Information	62
Reconciliation Statement	62
Expenditure Summary	63
Expenditures Summary Explanations	66
Revenue Summary by Source and Explanations	67
Five-Year Expenditure and Staffing Summary by Appropriation	68
Other Appropriations	69
Emergency Expenditures	69
Financial Information	71
Reconciliation Statement	71
Expenditure Summary and Explanations	72
Revenue Summary by Source and Explanations	73
Five-Year Expenditure Summary by Program	74
Appendices	75
A. Associated Agencies	75
B. Summary of Business Assistance	76
C. Listing of Business Assistance	77
D. Departmental Mineral Resources Division Publications	81

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

En novembre 2003, le ministère a été restructuré. Par conséquent, le département ministériel du Commerce et le Bureau du Manitoba à Ottawa ont été transférés au ministère des Affaires intergouvernementales, qui est devenu le ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce. La Commission hippique du Manitoba a été transférée au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales. L'Organisation des mesures d'urgence a été transférée du ministère des Transports et des Services gouvernementaux au ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines, ce dernier ayant remplacé l'ancien ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines pour tenir compte des changements.

STRUCTURE DU RAPPORT

La présentation du rapport annuel reflète la structure budgétaire du ministère en avril 2003 et celle du Budget des dépenses de la Province. Le rapport contient des renseignements sur les postes principaux et secondaires du budget en ce qui concerne le rendement financier et les écarts par rapport aux prévisions, ainsi que des renseignements sur les postes secondaires en ce qui concerne les objectifs du ministère et les résultats obtenus. Il présente en outre des renseignements sur les organismes associés, le soutien aux entreprises, les recettes et les dépenses, ainsi qu'une récapitulation quinquennale des dépenses et de la dotation en effectif.

RESPONSABILITÉS LÉGISLATIVES

Le ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines veille à l'application des lois suivantes :

Loi sur le Fonds de placement Crocus
Loi sur l'Institut de design
Loi sur la Société de développement (D60)
Loi sur le commerce et l'information électroniques (sauf la Partie 5)
Loi sur les mesures d'urgence
Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique - service d'urgence 911
Loi sur les gazoducs
Loi sur la répartition du gaz
Loi sur la distribution du gaz dans la conurbation de Winnipeg (L.M. 1988-89, c. 40)
Loi de l'impôt sur le revenu (articles 7.5 à 7.10)
Loi sur les corporations à capital de risque de travailleurs
Loi sur la réglementation des alcools
Loi sur la Corporation manitobaine des loteries
Loi sur les mines et les minéraux
Loi sur l'indemnisation consécutive à l'exploration minière ou métallurgique
Loi sur le pétrole et le gaz naturel
Loi de la taxe sur la production de pétrole et de gaz
Loi sur les statistiques
Loi sur les droits de surface

Annexe « L » du décret 395/2003
Annexe « R » du décret 395/2003

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère s'est engagé à l'égard des principes et directives établis dans la *Loi sur le développement durable* et s'efforce de les intégrer à ses activités, programmes et pratiques.

Principes et directives de développement durable :

1. Intégration des décisions économiques et environnementales
2. Supervision de la gestion de l'environnement
3. Responsabilité partagée et compréhension
4. Prévention
5. Conservation et promotion
6. Récupération et remise en état
7. Responsabilité planétaire
8. Utilisation efficace des ressources
9. Participation du public
10. Accès à l'information
11. Planification et prise de décision intégrées
12. Réduction des déchets et substitution
13. Recherche et innovation

Objectifs de développement durable en matière d'approvisionnement :

14. Éducation, formation et sensibilisation
15. Prévention de la pollution et protection de la santé
16. Réduction des émissions des combustibles fossiles
17. Conservation des ressources
18. Développement économique des communautés

ORGANISATION

L'organigramme qui se trouve à la page i reflète la structure organisationnelle du ministère pendant l'exercice 2003-2004. L'information qui suit porte sur la vision, la mission, les priorités critiques, le rôle et les responsabilités du ministère ainsi que sur sa dotation en personnel.

RÔLE ET MISSION

La vision du ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines est la suivante : ***une économie concurrentielle à l'échelle internationale assortie de la meilleure qualité de vie du monde.***

La mission d'Industrie, Développement économique et Mines est de collaborer avec les entreprises, la population et les collectivités aux fins suivantes :

- accroître leur capacité de réussite;
- rehausser les compétences nécessaires à leur prospérité;
- rehausser leur image à l'échelle locale, nationale et internationale; et
- favoriser l'établissement d'un milieu propice à la croissance durable de l'économie.

PRIORITÉS CRITIQUES

Pour mettre sa vision en pratique, le ministère a cerné les priorités critiques suivantes :

- productivité et compétitivité;
- débouchés économiques internationaux;
- capacité collective;
- développement durable des ressources (gouvernance).

Productivité et compétitivité

- *Créer un environnement dans lequel :*
- les entreprises ont la volonté, la capacité et les compétences nécessaires pour investir continuellement dans des techniques de production plus efficaces et novatrices;
- la main-d'œuvre est prête à participer aux débouchés offerts et elle est capable de le faire.

Débouchés économiques internationaux

- *Créer un environnement dans lequel :*
- les entreprises comprennent et acceptent l'importance de la compétitivité internationale;
- les entreprises ont la volonté, la capacité et les compétences nécessaires pour ce faire.

Capacité collective

- Cerner les collectivités qui ont besoin de soutien pour planifier et faire naître des initiatives économiques locales;
- créer un environnement dans lequel elles ont la possibilité et la capacité de maîtriser leurs propres objectifs et succès économiques.

Développement durable des ressources (gouvernance)

- Créer un environnement dans lequel les organismes ont la volonté, la capacité et les compétences nécessaires pour intégrer les principes de développement durable à leur processus de prise de décision économique.

Principes directeurs (i.e. : pratiques de gestion)

Collaboration : avec nos clients, nos partenaires, les autres ordres de gouvernement et entre les ministères et les collègues provinciaux.

Proactivité : pensée stratégique; planification et adoption des mesures nécessaires pour créer l'environnement recherché; planification collective et intégration des bonnes personnes dès le départ.

Réceptivité : évaluation de l'incidence de situations et de conditions économiques changeantes; réaction rapide en vue de coordonner des réponses efficaces; conformité à la vision et à la mission.

Compressions budgétaires : utilisation novatrice et efficace des ressources disponibles; pensée créatrice et collaboration pour l'utilisation optimale des ressources; ciblage stratégique des ressources disponibles conformément à la vision et à la mission.

Approche économique coopérative : partenariats stratégiques avec les entreprises, les collectivités et la population; compréhension des besoins des clients plutôt qu'imposition de solutions; attention particulière aux besoins des collectivités autochtones; décisions ou actions qui favorisent l'inclusion, l'équité et le développement durable.

Pour mener à bien sa mission, le ministère est organisé en cinq divisions :

DIVISION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES : fournit un soutien stratégique au ministère et à l'ensemble du gouvernement dans les domaines du commerce et du développement économique; coordonne et soutient les initiatives de planification stratégique et commerciale du ministère ainsi que ses initiatives de gestion du savoir; coordonne les statistiques dans les secteurs de l'économie et de la main-d'œuvre afin de permettre l'adaptation aux nouvelles directives et aux nouveaux programmes du gouvernement et des organismes d'État du Manitoba.

DIVISION DES SERVICES D'AIDE À L'ENTREPRISE : offre un soutien financier aux entreprises ou leur facilite l'accès aux capitaux de création ou d'expansion des entreprises; offre aide et soutien aux projets d'exploration et de développement des ressources minières dans le but d'améliorer la situation économique et environnementale du Manitoba; offre une expertise aux entreprises dans les domaines de la commercialisation, de la technologie et du développement et de la gestion des entreprises; offre au ministère un soutien à la commercialisation et un service d'élaboration de produits promotionnels; coordonne et met en œuvre toute une gamme de services visant à favoriser la croissance des petites entreprises et du secteur de l'entrepreneuriat en général au Manitoba; augmente les investissements locaux afin d'attirer des entreprises et des gens d'affaires au Manitoba à l'aide d'une promotion générale et du recrutement d'entreprises et d'entrepreneurs.

DIVISION DES RESSOURCES MINIÈRES : favorise une gestion rationnelle des terres et un développement économique respectueux de l'environnement en fonction des ressources minières et pétrolières du Manitoba; fournit de la documentation faisant autorité sur les richesses minières et pétrolières de la province et sur les possibilités de développement de celles-ci; offre des programmes miniers incitatifs; administre des lois régissant la disposition des droits miniers et pétroliers, l'exploration, le développement et la production des ressources minières et pétrolières de la province, ainsi que la restauration des mines et des carrières et des installations pétrolières abandonnées; règle des différends entre les détenteurs des droits de surface et les détenteurs des droits miniers en ce qui concerne l'accès aux minéraux, au pétrole et au gaz naturel.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE : fournit un service d'analyse et de soutien administratif au Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire; coordonne les principales initiatives du gouvernement ayant trait au développement communautaire et économique dans la province; prête ses conseils et son appui au développement permanent de la stratégie économique du Manitoba, notamment en établissant les priorités, en sollicitant l'opinion de la collectivité et en aidant à la formulation de la politique et des recommandations.

ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE : collabore étroitement avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé, des organismes bénévoles ainsi que d'autres organismes non gouvernementaux pour appuyer et coordonner la planification de mesures d'urgence, les procédures en cas d'urgence et la reprise après une catastrophe afin de veiller à la sécurité des résidents et à la protection des biens et de l'environnement. L'Organisation est chargée de la gestion et de la prestation du Programme d'aide financière aux sinistrés, lequel aide les Manitobains et Manitobaines ayant subi des dommages en conséquence directe d'une catastrophe d'envergure.